

Canton:<sup>1</sup> vous avés parfaitement bien fait d'empêcher que sa demande ne fust accordée, et l'on ne sauroit donner assez d'applaudissements à la conduite que vous avés tenue en cela: Il faut laisser demesler la faute de la perte de la Val d'Aoste à ceux qui y ont part: qu'ils s'accoutument comme ils pourront: Il est sûr que rien n'est plus plaisant que le Conflict qui est entre eux, et cela doit faire connoître, ce qu'il y a à gagner au service de M. le Duc de savoie [V i k t o r A m a d e u s II.]

On ne doit point être étonné, si nous cherchons à détruire nos Ennemys [- zu denen damals nicht zuletzt auch Savoyen gehörte -] par tous les moyens qui s'en présentent: La conjoncture le veut ainsy, mais quand on prend des gens de la troupe du Lieutenant Colonel ... [Johann Jakob M u o s]<sup>2</sup> on sçait bien leur faire connoître quand ils sont une fois engagés que ce n'est pas pour leur mérite, qu'on leur a fait des offres; Ainsy cela ne peut être d'aucune mauvaise consequence.

Vous verrés toutes les nouvelles que je sçais dans la Gazette, que J'ay l'honneur de vous envoyer: Je n'adjouteray rien icy que les assurances de l'extrême passion avec laquelle Je suis ...

Je vous supplie de me garder un profond secret sur ce que Je vous mande ... touchant le Lieutenant Colonel Moesse [=Muos]."

1) Reding, durch dessen Verrat bekanntlich das Aostatal an Frankreich fiel, trat noch während seiner Gefangenschaft in die Fremden Dienste Frankreichs über. Möglicherweise bezieht sich vorliegende Passage auf Redings Bemühen, seine Untat zu rechtfertigen und - wollte er doch mit Billigung der Obrigkeiten möglichst viele seiner Soldaten mit ins franz. Lager hinüberziehen - erst noch Profit daraus zu ziehen. Vgl. Bonjour/Schweiz und Savoyen 96-118

2) 1704 stellte Muos Savoyen eine Kompagnie. Im Oktober desselben Jahres wurde er zusammen mit Reding von Louis d'Aubusson, Duc de la F e u i l l a d e, bei der "Verteidigung" des Aostatales gefangengenommen (s. Staub/Moreanerzug 339). Offenbar wollte sich in der Folge dieser mit Teilen seiner Kompagnie durch Frankreich anwerben lassen (s. Bonjour l.c. 113, dort fälschlich Moos geschrieben).

Original, in franz. Sprache - AH 56, 139-140 - Blatt 140<sup>V</sup> leer

25

1708 September 2., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. CHARGE D'AFFAIRES, JEAN ROUSSEAU, SIEUR DE] SAINTE-COLOMBE, AN [ALT] AMMANN [UND DERZEITIGEN ZUGER STADT- UND AMTSRAT BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN

"Nous sommes à la veille d'apprendre qu'il se sera passé en Flandre des Evene-

56/25-26

ments bien considerables [- noch hoffte Frankreich, das von England, Holland und Oesterreich belagerte Lille entsetzen zu können -]<sup>1</sup>. les nouvelles que Je viens de recevoir, et dont J'ay l'honneur de vous envoyer une copie me preparent a cela. Dieu veuille que nous soyons heureux sur la fin de cette Campagne, si nous pouvons bien battre les Ennemis en Flandre, les affaires des deux Couronnes de France et d'Espagne seront dans une scituation bien brillante. M. [Marie-Urbain-René du Plessis] le Marquis de J a r z é n'est plus destiné a venir en ce pays cy [- Jarzé ist am 18. August 1708 zum Ambassadoren bei den eidg. Orten ernannt worden, hat aber das Amt nicht angetreten -], et on est sur le point de nommer un autre ambassadeur sa mauvaise santé depuis sa chute, l'a sans doute empêché de continuer a se mettre en estat de venir en suisse [- in der Folge kam dann 1709 François-Charles de Vintimille, Comte du L u c, als Ambassador nach Solothurn -]."

1) s. Noorden/Erbfolgekrieg III 278ff.

---

Original, in franz. Sprache - AH 56, 141-142 - Blatt 142 leer

26

1705 Januar 23., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. CHARGE D'AFFAIRES, JEAN ROUSSEAU, SIEUR DE] SAINTÉ-COLOMBE, AN AMMANN [VON STADT UND AMT ZUG, BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN

---

"Ce mot n'est que pour accompagner la vingthuitième Lettre du suisse [à un François]<sup>1</sup> que Je me donne l'honneur de vous envoyer, en vous suppliant de vouloir bien la faire Imprimer [sicher in Zug gemeint] le plutôt qu'il vous sera possible. Elle vous plaira assurément, et elle me paroît une des meilleures qui soient parties de la plume de l'auteur [Jean de L a C h a p e l e]: Je profite de cette occasion pour vous renouveler les assurances de l'extrême passion ...".

1) vgl. AH 56/11 und 13

---

Original, in franz. Sprache - AH 56, 143-144 - Blatt 144 leer